

CONVOCATION

MATERIEL A APPORTER PAR LE CANDIDAT

◆ Pour l'épreuve EP1, le candidat apportera :

- Le matériel scolaire usuel,
- Une règle et une équerre,
- Un crayon de papier HB,
- Des crayons de couleurs,
- Une calculatrice conforme à la réglementation en vigueur.
(Tout autre appareil doté d'une fonction calculatrice est proscrit).

-Tout matériel électronique de communication est INTERDIT : téléphone, baladeur MP3, etc...
-Aucun document n'est autorisé.